

(Traduction)

IV

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures à l'Ambassadeur de Suisse
au Canada.

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

OTTAWA, le 9 novembre 1961

N° E-43

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la Note de Votre Excellence, en date du 9 novembre 1961, où vous portez à ma connaissance que le Gouvernement suisse a approuvé conformément à ses méthodes constitutionnelles, l'Accord entre nos deux pays, relatif aux services aériens, signé à Berne le 10 janvier 1958.

Cet Accord ayant été approuvé par le Gouvernement canadien, votre Note et la présente réponse ont pour effet de le mettre en vigueur ce jour même, conformément à l'Article XIII.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

H. C. GREEN

Son Excellence Monsieur Alfred Zehnder,
Ambassadeur de Suisse,
Ottawa.